



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A4 - N°15-031
7-1 Décisions budgétaires

AN 2015
15-031

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2015 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction comptable M14,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_031-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-130 du 18 décembre 2014 portant création et modification des autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant qu'il est possible aujourd'hui, l'exercice 2014 étant clos, d'ajuster les échéanciers prévisionnels actés,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 2 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT),

- **Définit** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement des différentes Autorisations de Programme du Budget Principal de la manière suivante :

INTITULE DE L'AP	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE P. FORT – J. MOULIN	1 000 000 €	36 902,68 €	963 097,32 €	0 €
EXTENSION DU CIMETIERE	750 000 €	0 €	500 000 €	250 000 €
REHABILITATION VOIRIE DES VILLAS	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2015,
- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A5 - N°15-032
7-1 Décisions budgétaires

AN 2015
15-032

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : REPARTITION DEROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION
DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)
AU TITRE DE 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2336-3 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions modifiée,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_032-DE

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment son article 109,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes SEINE MAULDRE du 22 juin 2015 décidant à l'unanimité d'opter pour une répartition libre du FPIC et de faire supporter la totalité de l'augmentation de cette contribution par rapport à celle de l'exercice 2014 à la Communauté de communes ;

Considérant que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre sur délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des Conseils municipaux des Communes membres à la majorité simple,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Opte pour une répartition dérogatoire du FPIC** au titre de l'année 2015,
- **Décide de modifier la répartition** de la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) conformément au tableau ci-dessous :

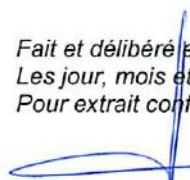
REPARTITION AU SEIN DU BLOC INTERCOMMUNAL	CONTRIBUTION 2015
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE-MAULDRE	866 646 €
COMMUNE D'AUBERGENVILLE	319 212 €
COMMUNE D'AULNAY-SUR-MAULDRE	38 328 €
COMMUNE DE NEZEL	31 138 €
CONTRIBUTION TOTALE DU BLOC INTERCOMMUNAL "SEINE-MAULDRE"	1 255 324 €

- **Autorise Madame le Maire à signer** tout document en application de la présente délibération,
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Seine Mauldre.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 07/07/2015
Et publié le 07/07/2015

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_032-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-033

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-6 et L1612-7 autorisant le vote du budget en suréquilibre suite à la reprise de l'excédent des résultats apparaissant au Compte Administratif de l'exercice précédent,

Vu le budget primitif 2015 adopté le 18 décembre 2014,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération n°15-022 du 25 juin 2015,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014 approuvée par délibération n°15-024 du 25 juin 2015,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à la majorité (29 voix Pour, 3 voix Contre : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT, Philippe GOMMARD),

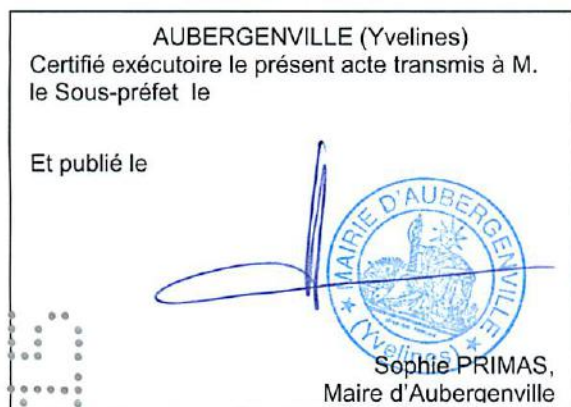
- **Décide d'adopter** le Budget Supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 4 233 752.95
- Recettes : 4 233 752.95

Section d'Investissement :

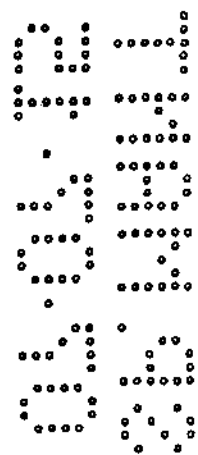
- Dépenses : 2 929 325.79
- Recettes : 3 624 427.42



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-034

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

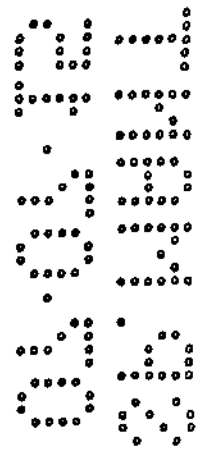
19/06/2015

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSANISSEMENT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2015 adopté le 18 décembre 2014,



Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération n° 15-025 du 25 juin 2015,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014 approuvée par délibération n°15-027 du 25 juin 2015,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à la majorité (29 voix Pour, 1 voix Contre : Philippe GOMMARD, 2 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT),

- **Décide d'adopter** le Budget Supplémentaire du budget annexe Assainissement, pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Section d'Exploitation :

- Dépenses : 486 248.50 €
- Recettes : 486 248.50 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 296 088.51 €
- Recettes : 296 088.51 €

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le

Et publié le



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

12

93
94
95
96



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-035

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

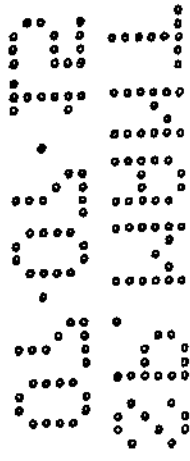
19/06/2015

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2015 adopté le 18 décembre 2014,



Vu le compte administratif 2015 approuvé par délibération n° 15-028 du 25 juin 2015,

Vu l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014 approuvée par délibération n°15-030 du 25 juin 2015,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à la majorité (29 voix Pour, 1 voix Contre : Philippe GOMMARD, 2 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT)

- **Décide d'adopter** le Budget Supplémentaire du budget annexe Eau potable, pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 42 977.74 €
- Recettes : 42 977.74 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 153 157.29 €
- Recettes : 153 157.29 €



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

2023
2023
2023
2023



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A7a - N°15-036
7-5 Subventions

AN 2015
15-036

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AUX COOPERATIVES
SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_036-DE

Considérant que les activités de la Caisse des Ecoles ont été intégrées, depuis le 1^{er} janvier 2015, au sein du budget principal de la Ville et qu'il revient désormais au Conseil Municipal d'attribuer les subventions,

Considérant que la Caisse des Ecoles versait une subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires pour leur permettre d'assurer l'organisation des voyages de fin d'année scolaire,

Considérant que l'OCCE L. Pergaud a pris en charge le coût de la visite de la Cité de la Voile Eric Tabarly lors de la classe d'environnement organisée en mai 2015, soit un montant de 300 €,

Considérant qu'il convient à la Commune de rembourser ladite dépense supportée par la coopération scolaire L. Pergaud,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Pascal ANDRE, Conseiller Municipal membre de la Commission communale Finances – Urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour 2015,** aux associations OCCE La Fontaine, Louis Pergaud, Reine Astrid et Paul Fort, sur la base d'une participation de 20 € par élève scolarisé en élémentaire soit :

	Effectifs	Dotation unitaire	Subvention 2015
OCCE La Fontaine	200	20 €	4 000 €
OCCE Louis Pergaud (Clis non comprise)	190	20 €	3 800 €
OCCE Reine Astrid	272	20 €	5 440 €
OCCE Paul Fort	201	20 €	4 020 €



- **Décide d'attribuer une subvention complémentaire de 300 € à l'OCCE Louis Pergaud** en remboursement de la dépense supportée à l'occasion de la classe d'environnement de mai 2015,
- **Confirme** que les crédits sont prévus au budget communal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 07/07/2015
Et publié le 07/07/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_036-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A7b - N°15-037
7-5 Subventions

AN 2015
15-037

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A
L'ASSOCIATION IFEP POUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_037-DE

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Décide d'attribuer** à l'association IFEP une subvention de fonctionnement complémentaire de 2 053 € pour porter la subvention annuelle au titre de l'exercice 2015, à 55 105 €,
- **Confirme** que les crédits sont prévus au budget,
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à :
 - o Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - o Monsieur le Trésorier Principal



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_037-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A7c - N°15-038
7-5 Subventions

AN 2015
15-038

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CAPOEIRA
SEMPRE SENZALA POUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_038-DE

Considérant que l'association CAPOEIRA SEMPRE SENZALA a organisé pour la première fois à Aubergenville, du 29 au 31 mai 2015, les « 10^{ème} rencontres de la capoeira »,

Considérant que l'association a dû louer, pour cette manifestation, le gymnase sportif du lycée Van Gogh en raison de l'indisponibilité des gymnases de la Ville,

Considérant que cette location lui a été facturée pour trois jours, 660 €,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Conseiller Municipal membre de la Commission communale Finances – Urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Décide d'attribuer** à l'association CAPOEIRA SEMPRE SENZALA une subvention de fonctionnement de 660 €,
- **Confirme** que les crédits sont prévus au budget,
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à :
 - o Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - o Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_038-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération A8 - N°15-039
7-2 Fiscalité

AN 2015
15-039

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

**OBJET : TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE –
MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2333-2 et suivants, et L5212-24 à L5212-26,

Vu la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_039-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°11-078 du 28 septembre 2011 portant le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 8.12 % à compter du 01/01/2012,

Considérant que les dispositions relatives à la TCFE ont été modifiées par la loi du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, en simplifiant notamment les règles de fixation des coefficients multiplicateurs,

Considérant qu'il convient de modifier avant le 01/10/2015 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour une application à compter du 01/01/2016,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 11 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré à la majorité (29 voix Pour, 3 voix Contre : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT, Philippe GOMMARD),

- **Fixe** la valeur du coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2016,
- **Dit** que ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune d'Aubergenville,
- **A confirmer** que la délibération sera adressée à :
 - o Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - o Monsieur le Trésorier Principal



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération B1a - N°15-040
7-1 Décisions budgétaires - Tarifs

AN 2015
15-040

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 28

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : VOTE DES TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX – ANNEE 2015-2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20150625-DEL15_040-DE

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2015-2016,

Considérant que le pourcentage d'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, oscille autour de 0,1 %,

Considérant l'avis favorable et unanime des commissions Affaires scolaires, Affaires générale, Jeunesse-Sports, Action et Politique sociales, réunies respectivement les 1^{er} et 10 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT, Philippe GOMMARD),

- **Décide de ne pas augmenter** les tarifs des services publics municipaux pour 2015-2016,
- **Fixe** les tarifs municipaux 2015-2016, à compter du 1^{er} septembre 2015, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 07/07/2015

Et publié le 07/07/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

SOMMAIRE

1. Animation - Culture - Sports	1
Maison de Voisinage - Maison de quartier	1
Maison de Voisinage - Location salle de spectacle et studio de répétition	2
Locations de salles - Maison des Associations	3
Locations de salles diverses	4
Fêtes de quartier - Prestations	5
Droits de place des manèges	5
Ecole Municipale des Sports	6
Equipement sportif	6
2. Activités des structures : Capsule - Espace Jeunes - Maison de Tous	7
Quotient familial	7
Mini séjours : Capsule - Espace Jeunes	7
Activités Jeunesse Capsule (6/11 ans) - Espace Jeunes (11/17 ans)	8
Centre Social Maison de Tous	9
3. Affaires scolaires	10
Etudes surveillées	10
Restauration scolaire et municipale	10
Colonies de vacances 2016	11
Classe d'environnement	11
4. Service Etat Civil	12
Concessions funéraires - Cimetière	12
Concessions funéraires - Columbarium	12
Divers	12
5. Services Généraux	13
Reprographie	13
Droits de place du marché	14
6. Droits de voirie & d'occupation temporaire du domaine public	15

ANIMATION CULTURE

MAISON DE VOISINAGE / MAISON DE QUARTIER

TARIFS "ACTIVITES"					
ACTIVITE	BASE	2014/2015		Au 01/09/2015	
		INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS
CARTE ADHESION ANNUELLE NOMINATIVE	*Adulte	10,55 €	16,49 €	10,55 €	16,49 €
	*Demandeur d'emploi, étudiant	5,27 €	11,00 €	5,27 €	11,00 €
Stage Informatique Initiation & Perfectionnement	stage 20 h (4 personnes)	140,96 €	227,00 €	140,96 €	227,00 €
	stage 20 h (5 personnes)	110,43 €	188,95 €	110,43 €	188,95 €
	stage 3 h (perfectionnement)	21,13 €	38,72 €	21,13 €	38,72 €
Stage Sculpture	stage de 20 h (base de 4 personnes)	140,96 €	227,00 €	140,96 €	227,00 €
	stage de 3 h (base 4 personnes)	21,13 €	38,72 €	21,23 €	38,72 €
Stage Photo	stage de 3 h (base 4 personnes)	21,13 €	38,72 €	21,23 €	38,72 €
Yoga	le trimestre (base 10 personnes)	62,24 €	103,35 €	62,24 €	103,35 €
	la séance de 1h30	7,02 €	12,89 €	7,02 €	12,89 €
Consultation Internet	par heure	2,23 €	4,84 €	2,23 €	4,84 €
	adhérents	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Stage Internet initiation & perfectionnement	stage de 3 h (base de 4 personnes)	14,07 €	27,66 €	14,07 €	27,66 €
	stage de 3 h (base de 3 personnes)	18,77 €	35,04 €	18,77 €	35,04 €

Page 1/15

MAISON DE VOISINAGE / LOCATION SALLE DE SPECTACLE ET STUDIO DE REPETITION

TARIFS "LOCATION SALLE DE SPECTACLE & STUDIO DE REPETITION"				
LOCATION	<i>INTRA-MUROS</i> 01/09/2014	<i>EXTRA-MUROS</i> 01/09/2014	<i>INTRA-MUROS</i> 01/09/2015	<i>EXTRA-MUROS</i> 01/09/2015
Studio de répétition (location 3 heures)	17,58 €	40,56 €	17,58 €	40,56 €
Salle de spectacle (location 1 heure)	23,48 €	47,56 €	23,48 €	47,56 €

TARIFS "LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE" Capacité d'accueil : 80 personnes				
LOCATION	<i>INTRA-MUROS</i> 01/09/2014	<i>EXTRA-MUROS</i> 01/09/2014	<i>INTRA-MUROS</i> 01/09/2015	<i>EXTRA-MUROS</i> 01/09/2015
Location 24 heures	259,07 €	526,09 €	259,07 €	526,09 €
Location 48 heures	411,21 €	849,11 €	411,21 €	849,11 €
Caution nettoyage	99,84 €	101,99 €	99,84 €	101,99 €
Caution dégradation	375,07 €	383,15 €	375,07 €	383,15 €

MAISON DES ASSOCIATIONS - LOCATION DE SALLES

NOM DES SALLES	Capacité assise max	TARIFS AU 01/09/2014					TARIFS AU 01/09/2015				
		Prix Horaire		Forfait journée		Assoc. Intra-muros	Prix Horaire		Forfait journée		Assoc. Intra-muros
		Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros		Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	
Bureau partagé		30,38 €	60,77 €	151,92 €	303,85 €		30,38 €	60,77 €	151,92 €	303,85 €	
Paul Bertin	20 pers	30,38 €	60,77 €	151,92 €	303,85 €	GRATUITE	30,38 €	60,77 €	151,92 €	303,85 €	GRATUITE
Jules de Besplas	50 pers	70,89 €	141,79 €	354,49 €	708,98 €		70,89 €	141,79 €	354,49 €	708,98 €	
J-M de Kerouallan	90 pers	101,28 €	202,56 €	506,41 €	1 012,83 €		101,28 €	202,56 €	506,41 €	1 012,83 €	

NOM DES SALLES	Capacité assise	Prix Jour		Prix Week-End		Assoc. Intra-muros	Prix Jour		Prix Week end		Assoc. Intra-muros
		Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros		Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	
C.Bertrand sans cuisine	190 pers	829,13 €	1 693,96 €	1 322,88 €	2 702,72 €	GRATUITE	829,13 €	1 693,96 €	1 322,88 €	2 702,72 €	GRATUITE
C.Bertrand avec cuisine	190 pers	932,64 €	1 905,44 €	1 426,40 €	2 914,20 €		932,64 €	1 905,44 €	1 426,40 €	2 914,20 €	
F.le Chantre sans cuisine	250 pers	1 243,69 €	2 540,93 €	1 984,32 €	4 054,08 €		1 243,69 €	2 540,93 €	1 984,32 €	4 054,08 €	
F.le Chantre avec cuisine	250 pers	1 347,20 €	2 752,41 €	2 087,83 €	4 265,56 €		1 347,20 €	2 752,41 €	2 087,83 €	4 265,56 €	
F.le Chantre + C.Bertrand sans cuisine	450 pers	2 072,83 €	4 234,90 €	3 307,20 €	6 756,80 €		2 072,83 €	4 234,90 €	3 307,20 €	6 756,80 €	
F.le Chantre + C.Bertrand avec cuisine	450 pers	2 176,34 €	4 446,38 €	3 410,72 €	6 968,28 €		2 176,34 €	4 446,38 €	3 410,72 €	6 968,28 €	

PRESTATIONS INCLUSES : Ménage, parking privé, accès wifi sur demande. Pas de location les 24, 25 & 31 /12 et le 01/01. Fermeture annuelle août. Horaires de fermeture 22h45 sauf samedi 2h du matin. Caution 50 % du prix de location indiqué. Caution pour les associations Aubergenvilloises bénéficiant de la gratuité des salles de réception Florent Le Chantre, Claude Bertrand et Florent Le Chantre + Claude Bertrand couplées : 500 € couvrant les détériorations et les frais de ménage.

Chaque association, signataire d'une convention annuelle d'occupation de la Maison des Associations, peut bénéficier de 2 badges gratuits contre caution de 50€/badge et un badge payant (50 € le badge) sur demande écrite et justifiée auprès de Mme le Maire.

SALLES DIVERSES - LOCATION

		TARIFS AU 01/09/2014								Association intra-muros : gratuite pour les réunions et une fois par an pour une autre manifestation
NOM DES SALLES	CAPACITE	Prix horaire		Prix week-end		Caution nettoyage		Caution dégradadion		
		INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	
VIVIER	80	29,24 €	61,14 €	599,21 €	1 240,45 €	99,84 €	101,99 €	375,07 €	383,15 €	
MARCHE COUVERT	200	PAS DE LOCATION								

		TARIFS AU 01/09/2015								Association intra-muros : gratuite pour les réunions et une fois par an pour une autre manifestation
NOM DES SALLES	CAPACITE	Prix horaire		Prix week-end		Caution nettoyage		Caution dégradadion		
		INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	
VIVIER	80	29,24 €	61,14 €	599,21 €	1 240,45 €	99,84 €	101,99 €	375,07 €	383,15 €	
MARCHE COUVERT	200	PAS DE LOCATION								

FETES DE QUARTIER - PRESTATIONS

TARIFS "FETES DE QUARTIER"		
PRESTATIONS	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
Barbe à papa	0,20 €	0,20 €
Pop corn, la portion	0,50 €	0,50 €
Pêche à la ligne	0,50 €	0,50 €
Crêpes, gaufres	0,50 €	0,50 €
Chamboule Tout	0,50 €	0,50 €
Loterie (le ticket)	0,50 €	0,50 €
2 saucisses / frites (la part)	1,50 €	1,50 €

DROITS DE PLACE DES MANEGES

BASE	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
* ml : mètre linéaire, Tarif journalier		
manège moins 10 ml Ø	12,66 €	12,66 €
manège entre 10 ml - 15 ml Ø	23,29 €	23,29 €
manège plus de 15 ml Ø	33,42 €	33,42 €
scooters	33,42 €	33,42 €
ml (compter retour ouvert sur public)	3,03 €	3,03 €
Stacade ponctuel (marionnettes ...) par représentation	5,56 €	5,56 €
STACADE ponctuelle (marionnettes ...) par représentation	2 009,60 €	2 009,60 €

RECU EN PREFECTURE
 le 07/07/2015
 Application agréée E-legalite.com

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Désignation	AU 01/09/2014		AU 01/09/2015	
	Participation annuelle des familles (1h de cours par semaine hors période de vacances scolaires)	<i>Enfants de 6 à 11 ans</i>	89,65 €	Enfants de 6 à 11 ans
Stage (par semaine et par stage pour les Aubergenvillois inscrits à l'EMS)	<i>Enfants de 6 à 11 ans</i>	10,34 €	Enfants de 6 à 11 ans	10,34 €
Stage (par semaine et par stage pour les Aubergenvillois non-inscrits à l'EMS)	<i>Enfants de 6 à 11 ans</i>	15,52 €	Enfants de 6 à 11 ans	15,52 €

EQUIPEMENT SPORTIF

Tarifs horaires	AU 01/09/2014		AU 01/09/2015	
	<i>Intra-muros</i>	<i>Extra-muros</i>	Intra-muros	Extra-muros
Boulodrome	10,52 €	15,77 €	10,52 €	15,77 €

ACTIVITES DES STRUCTURES : CAPSULE - ESPACE JEUNES - MAISON DE TOUS

QUOTIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL voté par le Conseil Municipal du 25 juin 2015		
Tranche	<i>Au 01/09/2014</i>	Au 01/09/2015
1	0 à 4194.16 €	0 à 4194.16 €
2	4 194.17 à 6 585.47 €	4 194.17 à 6 585.47 €
3	6 585.48 à 8 978.81 €	6 585.48 à 8 978.81 €
4	8 978.82 € à 11 389.28 €	8 978.82 € à 11 389.28 €
5	11 389.29 € à 13 781.69 €	11 389.29 € à 13 781.69 €
6	> 13 781.69 € ou sans définition de quotient	> 13 781.69 € ou sans définition de quotient

MINI SEJOURS : CAPSULE - ESPACE JEUNES

Tranche de quotient	<i>Au 01/09/2014 (par nuit avec repas)</i>	Au 01/09/2015 (par nuit avec repas)
1	11,84 €	11,84 €
2	13,74 €	13,74 €
3	16,28 €	16,28 €
4	18,86 €	18,86 €
5	22,02 €	22,02 €
6	25,52 €	25,52 €
Extra-muros	148,03 €	148,03 €

ACTIVITES JEUNESSE : CAPSULE (6/11 ANS) - ESPACE JEUNES (11/17 ANS)

Type de prestation proposée	Capsule (6/11 ans)		Espace Jeunes (11/17 ans)		Capsule (6/11 ans)		Espace Jeunes (11/17 ans)	
	Au 01/09/2014		Au 01/09/2014		Au 01/09/2015		Au 01/09/2015	
	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS
Carte adhésion annuelle nominative (année scolaire)	5,27 €	11,00 €	5,27 €	11,00 €	5,27 €	11,00 €	5,27 €	11,00 €
Week-End et sorties (mer, base de loisirs, cinéma, musée...)	50% du prix de la sortie (hors transport)	100% du prix de la sortie + transport	50% du prix de la sortie (hors transport)	100% du prix de la sortie + transport	50% du prix de la sortie (hors transport)	100% du prix de la sortie + transport	50% du prix de la sortie (hors transport)	100% du prix de la sortie + transport

CENTRE SOCIAL : MAISON DE TOUS

Type de Prestation proposée	AU 01/09/2014		AU 01/09/2015	
	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS	INTRA-MUROS	EXTRA-MUROS
Carte d'adhésion annuelle nominative	10,55 €	16,49 €	10,55 €	16,49 €
Carte d'adhésion annuelle nominative Etudiant, demandeur d'emploi	5,27 €	11,00 €	5,27 €	11,00 €
Week-end et sorties pour les adhérents (mer, base de loisirs, cinéma, musée...)	50% de la sortie (hors transport)	100% de la sortie (+ transport)	50% de la sortie (hors transport)	100% de la sortie (+ transport)
Atelier pédagogique	5,06 € par mois		5,06 € par mois	
Soutien scolaire durant les petites vacances	5,06 € par semaine, soit 5 jours, 2 heures par jour		5,06 € par semaine, soit 5 jours, 2 heures par jour	
Cours alphabétisation	10,12 € pour 5 séances (soit 15h)		10,12 € pour 5 séances (soit 15h)	

AFFAIRES SCOLAIRES

ETUDES SURVEILLEES

	2014/2015	2015/2016
La séance	1,70 €	1,70 €

RESTAURATION SCOLAIRE & MUNICIPALE

Types de convives ou repas	Tarif usagers 2014/2015	Tarifs au 01/09/2015
Maternels - Enfants intra-muros	3,56 €	3,56 €
Maternels - Enfants intra-muros majoré 50% (Inscription hors délai)	5,34 €	5,34 €
Maternels - Enfants extra-muros	6,91 €	6,91 €
Elémentaires-Enfants intra-muros	3,63 €	3,63 €
Elémentaires - Enfants intra-muros majoré 50% (Inscription hors délai)	5,45 €	5,45 €
Elémentaires - Enfants extra-muros	6,98 €	6,98 €
Plateau hypoallergénique	6,24 €	6,24 €
Enseignants dont le tarif est non subventionné (indice < 466)	4,06 €	4,06 €
Enseignants dont le tarif est non subventionné (indice ≥ 466) / Stagiaires Education Nationale	5,25 €	5,25 €
Invités Enseignants (sur sites scolaires) <i>Tarif appliqué par le prestataire à la Ville</i>	7,15 €	7,15 €

Adultes intra-muros (sur site de restauration communale) Personnes retraitées, enseignants	5,25 €	5,25 €
Adultes intra-muros (sur site de restauration communale) Personnes retraitées, enseignants - majoré 50 % (Inscription hors délai)	7,88 €	7,88 €
Adultes extra-muros (sur site de restauration communale) Stagiaires et invités, personnel en formation employé par une autre collectivité	11,49 €	11,49 €
Personnel communal	3,98 €	3,98 €
Personnel communal - majoré 50% (Inscription hors délai)	5,98 €	5,98 €

Tarif après prise en charge par le GCAS	1,00 €	1,00 €
---	--------	--------

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legitime.com

078-217800291-20150625-DEL15_040-DE

COLONIES DE VACANCES 2016

Tranche de quotient	Tarifs 2014	AU 01/09/2015
1	214,45 €	214,45 €
2	248,64 €	248,64 €
3	286,34 €	286,34 €
4	328,88 €	328,88 €
5	380,62 €	380,62 €
6	436,00 €	436,00 €

CLASSE D'ENVIRONNEMENT

Tranche de quotient	Participation des familles 2014 suivant coût du séjour	Participation des familles au 01/09/2015 suivant coût du séjour (inchangée)
1	14%	14%
2	20,40%	20,40%
3	36,70%	36,70%
4	33,10%	33,10%
5	39,50%	39,50%
6	45,80%	45,80%

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_040-DE

SERVICE ETAT CIVIL

CONCESSIONS FUNERAIRES / CIMETIERE

DUREE	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
15 ANS	146,70 €	146,70 €
30 ANS	288,37 €	288,37 €
50 ANS	688,28 €	688,28 €

CONCESSIONS FUNERAIRES / COLUMBARIUM

DUREE	AU 01/09/2014		AU 01/09/2015	
15 ANS	186,89 €	plaque carrée	111,53 €	plaque carrée
30 ANS	369,76 €	plaque "oreilles"	151,72 €	plaque "oreilles"

Gratuité pour la dispersion des cendres au "au Jardin du Souvenir"

DIVERS

	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
Livre "Aubergenville hier aujourd'hui"	19,00 €	19,00 €
Coffret 16 cartes postales	10,00 €	10,00 €

	2014/2015	AU 01/09/2015
licata livret de famille (te, détérioration)	5,02 €	5,02 €

REÇU EN PREFECTURE
Date 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

SERVICES GENERAUX

REPROGRAPHIE

NON ASSOCIATIF INTRA-MUROS	TARIFS COPIE 2014/2015		TARIFS COPIE AU 01/09/2015	
	Format A4	Format A3	Format A4	Format A3
Par copie				
Monochrome	0,12 €	0,20 €	0,12 €	0,20 €
Couleur	0,30 €	0,62 €	0,30 €	0,62 €
NON ASSOCIATIF EXTRA MUROS	TARIFS COPIE 2014/2015		TARIFS COPIE AU 01/09/2015	
	Format A4	Format A3	Format A4	Format A3
Par copie				
Monochrome	0,17 €	0,30 €	0,17 €	0,30 €
Couleur	0,40 €	0,81 €	0,40 €	0,81 €

ASSOCIATIF (à la Maison des Associations)	TARIFS COPIE 2014/2015		TARIFS COPIE AU 01/09/2015	
	Format A4	Format A3	Intra muros Format A4	Intra muros Format A3
Par copie				
Monochrome	0,05 €	0,10 €	0,05 €	0,10 €
Couleur	0,10 €	0,20 €	0,10 €	0,20 €

AUTRES TRAVAUX	TARIFS 2014/2015		TARIFS AU 01/09/2015	
	Plans planche A0	support papier 2,28 €		support papier 2,28 €
Dossier PLU Forfait	89,42 €		89,42 €	
Divers	CD Rom 3,03 €	envoi électronique gratuit	CD Rom 3,03 €	envoi électronique gratuit

DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Prix 2 mètres linéaires (ml)	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
Commerçants installés à l'extérieur	1,10 €	1,10 €
Commerçants installés à l'intérieur	2,76 €	2,76 €
Abonnés intérieur/mois	18,23 €	18,23 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_040-DE

DROITS DE VOIRIE & D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION	Durée	AU 01/09/2014	AU 01/09/2015
Appareils distributeurs à l'unité	par an	41,40 €	41,40 €
Etalages suspendus et sur pieds	au m2/an	31,05 €	31,05 €
Barrière ou palissade	au m2/mois	10,34 €	10,34 €
Echafaudage sur tréteaux	au m2/mois	10,30 €	10,30 €
Echafaudage volant	au m2/mois	14,48 €	14,48 €
Etais	au m2/mois	10,34 €	10,34 €
Sapines, bennes	au m2/mois	72,45 €	72,45 €
Tournage de film	par demi-journée	931,61 €	931,61 €
Grues fixes et mobiles	par mois	517,56 €	517,56 €
Camions de déménagement ou de livraison	par jour	72,45 €	72,45 €
Terrasse ouverte et local de vente	par m ² /an	25,00 €	25,00 €
Vente ambulante sur les berges de Seine	par an	100,00 €	100,00 €
Modification d'un trottoir en trottoir bateau pour accès du domaine public	Tarifs votés le 26/06/2014 par le Conseil Municipal révisable chaque année sur la base de l'indice TP 01. (se renseigner auprès des Services techniques municipaux)		



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25-06-2015 – Délibération B1b - N°15-041
7-1 Décisions budgétaires -- Tarifs

AN 2015
15-041

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille **QUINZE**, le **25 juin**, à vingt heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
Mme Valérie MASSICOT, procuration à Mme Claudine ARNOUD,

Absente excusée :

Mme Rachida ABDELOUAHED

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2015

OBJET : TARIFS PUBLICS – DSP PARC DE STATIONNEMENT DE LA GARE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-074 du 26 juin 2014 se prononçant sur le recours de la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement régional de la gare,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_041-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-135 du 18 décembre 2014 portant approbation du projet de contrat d'affermage du service du parc de stationnement régional de la gare, proposé par la société EFFIA,

Considérant qu'il est prévu dans les clauses essentielles du contrat de délégation, une augmentation des tarifs à compter du 2^{ème} semestre 2015,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Travaux – Prévention – Sécurité réunie le 17 juin 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise HUENTZ, Conseillère Municipale membre de la Commission Travaux - Prévention - Sécurité,

Après en avoir délibéré, à la majorité (29 voix Pour, 1 voix Contre : Philippe GOMMARD, 2 Abstentions : Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT),

- **Fixe** les tarifs du parc de stationnement régional de la gare, à compter du 1^{er} juillet 2015, comme suit :

Tarifs Abonnés

en euro TTC	Tarifs actuels et jusqu'au 1 ^{er} semestre 2015	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2015 jusqu'en 2019
TARIFS RESIDENTS		
hebdomadaire	13.00	13.10
mensuel	23.00	23.50
trimestriel	59.00	59.50
annuel	220.00	222.00
Annuel par prélèvement mensuel	276.00	279.00
Annuel par prélèvement trimestriel	236.00	238.00
TARIFS NON-RESIDENTS		
hebdomadaire	13.00	13.10
mensuel	41.00	42.00
trimestriel	108.00	109.00
annuel	400.00	404.00
Annuel par prélèvement mensuel	492.00	497.00
Annuel par prélèvement trimestriel	432.00	436.00

Tarifs Horaires



En euro TTC	Tarifs actuels et jusqu'au 1 ^{er} semestre 2015	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2015 jusqu'en 2019
0 H à 1 H	1.00	1.10
1 H à 2 H	1.50	1.60
2 H à 5 H	2.50	2.60
5 H à 10 H	3.40	3.50
10 H à 24 H	4.70	4.80

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 07/07/2015
Et publié le 07/07/2015



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150625-DEL15_041-DE